

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 25 janvier 2018
Nombre d'élus en exercice : 5
Présents : 5
Absents : 0
Votants : 5
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente
délibération :

COMMUNICATION N° 2018-02(GFIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES COMMUNICATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille dix-huit et le 8 février, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaient présent(e)s :

Monsieur Robert GAY, 1^{er} vice-président ; madame Geneviève PRIMITERRA, 2^{ème} vice-présidente ; monsieur Bernard DIGUET, 3^{ème} vice-président ; monsieur Serge SARDELLA, membre du Bureau.

Objet : Compte-rendu de la délégation accordée au président en matière d'emprunts et de lignes de trésorerie.

Par délibération n°2017-72 en date du 30 novembre 2017, le Conseil d'administration a autorisé le Président à contracter et renégocier les emprunts et lignes de trésorerie pendant la durée de son mandat. Il doit rendre compte de cette délégation lors de la séance la plus proche après l'opération réalisée.

- Ligne de trésorerie 2017 :

Un contrat relatif à une ligne de trésorerie d'un montant d'un million cinq cent mille euros a été signé avec la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse, le 6 février 2017. Cette dernière s'est terminée le 7 février 2018.

Dans le cadre de cette ligne de trésorerie, les mouvements suivants sont constatés :

DATE	TIRAGE	REMBOURSEMENT
SOLDE DE LA LIGNE AU 1 ^{ER} JANVIER 2018	1 500 000 €	
4 JANVIER 2018	600 000,00 €	
2 FEVRIER 2018		300 000,00 €
6 FEVRIER 2018		300 000,00 €
SOLDE DE LA LIGNE	1 500 000,00 €	0 €

- Ligne de trésorerie 2018 :

Le 5 janvier dernier, une consultation, pour une ligne d'un même volume, a été lancée auprès des organismes bancaires suivants :

- Caisse d'Epargne ;

- Crédit Mutuel ;
- Crédit Agricole ;
- Banque Postale ;
- Caisse des dépôts ;
- Société Générale ;
- Agence France Locale.

La date de remise des offres était fixée au 20 janvier. Trois organismes bancaires ont adressé des propositions :

- Caisse d'Épargne ;
- Crédit Agricole ;
- Société Générale.

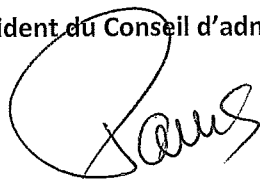
Après analyse, confirmée par le consultant financier du SDIS, la meilleure proposition est celle du Crédit Agricole.

Caractéristiques du contrat :

- Plafond : 1.500.000 euros
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt annuel variable : EURIBOR 3 mois moyenné du mois m-1
Avec marge de + 0,70 %
- Calcul des intérêts : Dernier Euribor 3 mois moyenné connu
(décembre 2017) = - 0,328 % soit un taux de 0,372 %
pour une utilisation de la ligne de trésorerie au mois
de janvier 2018 (taux flooré à 0 %, index non flooré)
- Commission d'engagement : 1 500 €
- Commission de non utilisation : nulle
- Frais de dossier : Pas de frais
- Montant minimum de
demande de mise à disposition : 50 000 euros
- Remboursement des intérêts : trimestriels (montant en fonction des utilisations)
- Typologie Gissler : 1A

Les membres du Bureau du CASDIS ont pris acte de cette communication, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Pierre POURCIN